

MAKUTANO TALK

SOUVERAINETÉ ÉCONOMIQUE :

LA RDC A-T-ELLE LES MOYENS DE SES AMBITIONS ?



 21 JUIN 2025

La première édition du Makutano Talk a ouvert ses portes avec le mot d'introduction de Monsieur Jimmy Elongo, Coordonnateur du Réseau Makutano, qui a présenté les objectifs de ce nouveau format. Makutano Talk entend proposer des débats constructifs sur les défis de développement en RDC avec un accent sur les actions concrètes à entreprendre afin de créer la prospérité tant attendue par les populations congolaise et africaine. Le modérateur du jour, Monsieur Benjamin Nzailu - Associé gérant du cabinet ABN Nzailu & Co., a lancé les échanges avec l'intervention de Monsieur Baraka Kabemba - Country Manager Partner chez Ernst & Youngs.

Ce dernier a présenté succinctement les conclusions de l'étude « À la poursuite de l'indépendance économique de la République Démocratique du Congo », réflexion qui a abouti à la création du concept du Makutano Talk. Cette étude s'articule autour des 3 axes suivants :

- L'indépendance financière,
 - L'industrialisation fondée sur les ressources nationales,
 - Le renforcement du capital humain et du transfert de technologie.
- Il s'en est suivi les présentations des différents panélistes.

Créer la richesse pour le bien-être collectif

Dans son propos, SEM Louis Watum, Ministre de l'Industrie et du Développement des PME/PMI, a rappelé que toute stratégie de développement doit viser la création de richesse orientée vers le bien-être collectif. Le Ministre a insisté sur la nécessité de sortir d'une logique de consommation ou d'accumulation individuelle pour adopter une vision de prospérité partagée. Cette approche impose une réflexion éthique sur notre rapport à la richesse, à la solidarité nationale et à la justice sociale.

L'industrialisation : une priorité géostratégique

L'industrialisation du pays a été présentée comme un impératif incontournable dans le contexte actuel marqué par des mutations géopolitiques majeures. Face à la montée des tensions internationales et aux enjeux de souveraineté économique, il devient stratégique de développer des chaînes de valeur locales, de renforcer l'autonomie productive nationale et d'intégrer pleinement le tissu économique africain pour y apporter la contribution de la RDC. Cette industrialisation doit reposer sur l'innovation, la transformation locale des ressources et l'intégration régionale.

Les défis structurels : énergie, infrastructures et climat des affaires

Parmi les défis majeurs, le Ministre Watum a mis en lumière le déficit énergétique chronique et l'insuffisance des infrastructures de base, deux facteurs qui freinent l'investissement productif et la compétitivité du pays. À cela s'ajoute un climat des affaires à améliorer, face aux efforts déjà engagés et aux premiers résultats obtenus, notamment des investissements dans les secteurs des infrastructures, des ressources naturelles et de l'industrie.

Formalisation et confiance : une équation encore fragile

Le débat a mis en exergue la persistance de l'économie informelle, entretenue par une réticence à la formalisation motivée notamment par la peur de la fiscalité. Ce phénomène traduit une crise de confiance entre l'État et les opérateurs économiques. Pour y remédier, le Gouvernement a instauré un cadre réglementaire visant à accompagner les jeunes entreprises, notamment à travers la Startup Act, qui ouvre la voie à des financements préférentiels, des assurances adaptées et des incitations fiscales. Toutefois, une question centrale demeure : comment professionnaliser les acteurs économiques évoluant dans l'informel et garantir une réelle transformation structurelle ?

La jeunesse : catalyseur potentiel du développement

Le Ministre Watum a placé une particulière emphase sur la jeunesse comme principal, vivier du développement économique et social de la Nation. Cette ressource doit être intensivement encadrée par une politique volontariste d'accompagnement, de mentorat et d'intégration dans les filières stratégiques afin d'en faire de véritables acteurs de la transformation économique.

Changer les mentalités : un appel à l'engagement citoyen

En clôturant son propos, le Ministre a posé des questions fondamentales sur l'engagement individuel et collectif pour le développement du pays. Pourquoi les nombreuses initiatives prises peinent-elles à produire des résultats tangibles en matière de création de richesse ? Pourquoi la « mayonnaise ne prend-elle pas » malgré les efforts ? Des appels vibrants ont été lancés à l'intégrité personnelle, à la culture de la responsabilité, à l'exigence de résultats et à un « bon casting » des personnes chargées de conduire les politiques publiques. L'amour de la patrie et la primauté de l'intérêt national ont été invoqués comme des piliers sans lesquels aucun projet de développement ne peut réussir.



Madame Huguette SAMU, Présidente Commission Nationale Sous-Traitance FEC, a partagé sa lecture critique mais constructive de l'état actuel du cadre législatif et réglementaire en matière économique et financière. Elle a exprimé son inquiétude face à la prolifération de textes décousus, souvent dépourvus de mesures d'application concrètes (ou qui sont prises longtemps après) et rarement accompagnés de dispositifs de soutien à la mise en œuvre. Cette situation contribue, selon elle, à affaiblir la capacité des acteurs économiques à remplir efficacement leurs obligations et à se hisser au niveau des standards attendus en matière de performance, de compétitivité et de gouvernance.

Elle a insisté sur le fait que les infrastructures de soutien à l'économie – qu'elles soient physiques, institutionnelles et réglementaires – doivent être pensées comme un écosystème cohérent, articulé autour d'une architecture légale et réglementaire et financière conçue pour favoriser l'initiative, la formalisation, l'investissement et la croissance durable.

Corruption : un coût caché destructeur de valeur

Un autre point majeur soulevé dans son intervention est celui de la corruption, décrite comme un facteur de coût invisible mais redoutablement destructeur. Elle alourdit les charges de manière imprévisible, fausse les calculs économiques, fragilise les projets d'investissement et nourrit un climat de défiance vis-à-vis des institutions. Ce « coût de la corruption » constitue un obstacle structurel à la création de valeur, à l'équité et à la justice économique.

Vers une législation stratégique, intégrée et performative

Pour remédier aux déficits structurels évoqués, **Madame Samu** a formulé plusieurs recommandations. Plutôt que de continuer à promulguer des lois isolées, fragmentées ou redondantes, elle propose d'élaborer des politiques législatives stratégiques et alignées sur les priorités de développement national et intégrant des indicateurs de performance mesurables.

Elle plaide également pour une rationalisation de l'environnement fiscal et réglementaire, notamment par la suppression des facteurs bloquants qui limitent l'efficacité des réformes mises en œuvre. Ces blocages incluent, entre autres, une fiscalité désincitative, des procédures lourdes ou incohérentes et un manque de coordination entre les institutions.

En résumé, son intervention appelle à une reconstruction du cadre économique dans toutes ses acceptions (légal, réglementaire, juridique, fiscal,...).

Dans son intervention, **Maître Jean Claude Mbaki - Bâtonnier du Barreau de Kinshasa - Gombe**, a affirmé avec force que la souveraineté économique constitue une question d'existence pour la Nation Congolaise. Il a décliné cette problématique sous trois angles, soulignant les dysfonctionnements actuels et proposant des pistes concrètes pour renforcer la capacité du pays à maîtriser son destin économique :

Accords internationaux : instruments stratégiques ou mal négociés ?

Le premier point soulevé concerne la gestion des accords internationaux signés ou ratifiés par le pays. En principe, ces instruments juridiques multilatéraux ou bilatéraux devraient servir à attirer les capitaux extérieurs, faciliter les transferts de technologies et intégrer la RDC dans les chaînes de valeur mondiales tout en préservant les intérêts nationaux. Toutefois, en pratique, plusieurs faiblesses majeures ont été relevées :

- **Un déficit de compétences et de vision** stratégique dans les négociations qui mènent à des situations dans lesquelles les intérêts de la Nation sont bradés,
- **Une absence de transparence**: certains accords sont négociés dans des processus non transparents ou finalisés dans des cercles restreints sans débat démocratique.

Le Bâtonnier appelle à une professionnalisation des processus de négociation, en mettant à contribution les compétences juridiques, économiques et diplomatiques nationales afin que ces accords deviennent de véritables leviers de souveraineté économique et non des facteurs de dépendance ou d'aliénation.

Cadre législatif et climat des affaires : un outil pour reprendre la main sur nos ressources

Le deuxième axe de son intervention a porté sur la manière dont la législation nationale et le climat des affaires régulent l'activité économique. Il a interrogé la pertinence des lois actuelles, leur alignement sur les réalités du terrain et surtout leur capacité à promouvoir un modèle de développement réellement souverain.

Le Bâtonnier a insisté sur la nécessité d'une approche législative qui :

- tire son origine de l'analyse des besoins socio-économiques réels,
- s'opérationnalise de manière participative,
- et intègre des mécanismes d'évaluation d'impact à moyen et long terme.

La souveraineté économique ne peut être garantie que si le pays dispose d'un cadre normatif cohérent appliqué avec rigueur et orienté vers la valorisation de ses ressources et la promotion de ses opérateurs économiques locaux.

Participation citoyenne et protection du tissu économique local

Le troisième angle d'analyse a porté sur la participation effective du peuple congolais au modèle de développement national. Il a été constaté une forme d'indifférence généralisée de la population face aux enjeux économiques majeurs, renforcée par un sentiment d'impuissance ou de découragement.

Un exemple emblématique a été cité : la loi sur la protection du petit commerce, censée préserver certains secteurs au profit des nationaux, mais largement ignorée dans la pratique. Cette situation démontre que l'existence d'un texte ne garantit pas son application et pose la question du respect effectif des politiques de souveraineté économique.

Reconstituer une classe moyenne nationale : un impératif stratégique

Concluant son propos, le Bâtonnier a souligné que la reconstruction d'une classe moyenne nationale forte, entrepreneuriale et éduquée, est une condition sine qua non de la souveraineté économique. Les décideurs sont appelés à réfléchir et à agir sur les mesures concrètes à mettre en place pour :

- favoriser l'émergence de cette classe moyenne, notamment par des politiques d'accès au financement, de soutien aux PME, de fiscalité équitable,
- et insuffler une culture économique et citoyenne, fondée sur l'effort, la créativité, le patriotisme économique et la responsabilité collective.

La souveraineté économique ne se décrète pas : elle se construit par une vision claire, des institutions solides, des lois adaptées et surtout par l'engagement réel des citoyens à tous les niveaux.

Le Professeur Madimba Kadima-Nzuj a, dans son propos, mis en lumière une problématique souvent négligée dans les approches de développement : la difficulté structurelle à articuler la réponse aux besoins immédiats avec une vision prospective pour le développement du pays.

L'enjeu est de renforcer les capacités d'arbitrage à long terme de la collectivité, notamment de ses dirigeants, tout en répondant de manière responsable aux urgences économiques et sociales.

Des études à la décision : un lien encore trop fragile

À travers une anecdote relative à une étude réalisée sur le secteur de la sous-traitance privée, le Professeur Madimba a illustré le manque de valorisation des études comme instruments d'aide à la décision. Selon lui, la production de connaissances stratégiques qu'il s'agisse d'études de marché, d'évaluations sectorielles ou d'analyses prospectives reste faible, marginale et peu intégrée dans les processus de décision.

Il a plaidé pour une reconnaissance des études comme investissements à forte valeur ajoutée, capables de guider efficacement les choix politiques, d'anticiper les tendances, de gérer les risques et surtout de déceler des opportunités industrielles et économiques.

Le déficit de culture de la donnée et l'urgence de l'intelligence économique
Un point majeur soulevé est le manque d'ancrage institutionnel de la culture de la donnée. La production statistique est sporadique, incomplète, souvent peu fiable ou trop tardive pour être utile à la prise de décision. Ce déficit s'accompagne également par l'absence, a priori, de mécanismes institutionnalisés d'intelligence économique capables de collecter, d'analyser, de croiser et d'interpréter les informations stratégiques dans une logique d'anticipation.

Il s'avère important de doter les institutions publiques et privées de capacités permanentes de veille économique, de prospective et de planification basée sur des données probantes. Sans cela, les politiques de développement restent aléatoires et exposées aux fluctuations conjoncturelles.

Formation et mutations technologiques : un signal d'alarme

Enfin, en tant qu'universitaire, le **Professeur Kadima-Nzuji** a alerté sur la détérioration progressive de la qualité de la formation, et l'obligation de la collectivité de se mobiliser et de faire face aux nombreux défis existant dans les systèmes éducatifs et professionnels notamment l'irruption de l'intelligence artificielle..

En conclusion des échanges, le modérateur du jour a rappelé avec insistance que la pensée stratégique doit primer sur les considérations électoralistes ou les logiques de court terme. Il a souligné que les arbitrages politiques et budgétaires ne peuvent se faire uniquement à l'aune des calendriers électoraux, au risque de compromettre la cohérence, la continuité et l'effet des politiques publiques.

Il est impératif de replacer la vision de long terme, l'intérêt général et la construction progressive du développement national au cœur des choix stratégiques, au-delà des urgences politiques du moment.

Le modérateur a également mis en avant la nécessité d'une mobilisation active de la population, en tant que partenaire à part entière du développement. Il ne s'agit pas seulement d'attendre des réformes venues d'en haut, mais de susciter une dynamique participative et inclusive, où chaque citoyen comprend son rôle, ses responsabilités et son pouvoir d'agir.

Le renforcement de la culture civique, économique et stratégique des citoyens est nécessaire afin de construire une base populaire consciente, engagée et résolue à accompagner, soutenir et parfois exiger la mise en œuvre des politiques publiques structurantes.

Faisant suite aux présentations des panélistes, **Madame Nicole Bwatshia Directeur de Cabinet Adjoint du Chef de l'État**, a ouvert un échange sur la perception et l'appropriation du concept de souveraineté économique au sein de la société. Elle a interrogé les participants sur l'existence éventuelle d'une dichotomie entre les normes formelles (lois, règlements, instruments juridiques) et les pratiques sociales concrètes. Cette tension soulève une question de fond : comment les populations comprennent-elles, s'approprient-elles ou rejettent-elles les instruments censés porter et garantir la souveraineté économique ?

Dans sa réponse, le Bâtonnier a reconnu l'existence d'une fracture entre le cadre légal et les comportements des citoyens, soulignant que cette dichotomie est le reflet d'un manque de dialogue et d'interaction entre les législateurs et les bénéficiaires des lois. Il a rappelé que, par définition, la loi est censée émaner des besoins sociaux et y répondre. Dès lors, lorsque ces deux pôles la norme et la pratique regardent dans des directions opposées, cela traduit un dysfonctionnement dans le processus de législation et d'appropriation citoyenne.

Il a insisté sur la nécessité de renforcer la participation citoyenne dans l'élaboration des textes législatifs afin d'assurer leur pertinence, leur acceptabilité sociale et leur applicabilité. Il a également évoqué l'importance de la dimension culturelle, en soulignant que toute loi, pour être respectée, doit trouver une résonance dans les représentations collectives et s'aligner sur les réalités vécues.

Le Ministre Watum suggère que la réponse à cette tension passe par l'implication active des parties prenantes, non seulement dans la revendication de leurs droits, mais aussi dans l'acceptation de leurs devoirs. Il a souligné l'importance d'un dialogue permanent, franc et inclusif, entre les institutions, les communautés et les autres acteurs de la société. Ce dialogue est essentiel pour créer une intelligence collective autour des enjeux de souveraineté économique et pour faire des lois de véritables instruments de cohésion, de développement et de stabilité.

Madame Samu a pour sa part mis en lumière l'absence de fil conducteur entre les législateurs et ceux à qui leur production législative est destinée. Cette absence crée un décalage structurel entre les textes adoptés et les réalités quotidiennes. Cette déconnexion engendre, selon elle, une tension dans la perception de la légitimité et de l'efficacité des lois et alimente un climat de méfiance ou d'indifférence à l'égard des normes établies.

Réinstaurer une chaîne de communication et de co-construction entre les institutions normatives et les populations est cruciale afin que les textes de loi soient vécus comme des instruments de protection, de promotion et de justice et non comme des dispositifs imposés ou étrangers à la réalité du terrain.

Dans son intervention, **Monsieur Fabrice Lusinde – Directeur Général de la Société Nationale d'Électricité**, a dressé un constat alarmant sur l'état d'exploitation des ressources naturelles en République Démocratique du Congo. Il a rappelé que le pays prélève chaque année plus d'un million d'hectares de forêt, sans mesures efficaces de reboisement ou de régénération, aggravant ainsi la dégradation de l'environnement.

Concernant le secteur minier, il a souligné que l'exploitation se fait majoritairement sous forme brute, avec peu de transformation locale, ce qui limite considérablement la valeur ajoutée et prive le pays d'emplois industriels, de revenus fiscaux accrus et d'un véritable levier de souveraineté économique.

Il a aussi mis en lumière l'importance économique du bois énergie, représentant environ 4 milliards de dollars par an, tout en soulignant que cette activité, bien que vitale pour de nombreuses populations, reste largement informelle, peu régulée et écologiquement insoutenable à moyen terme.

Dans sa contribution, **Monsieur A.L. Kitenge - Stratège Senior et Directeur Général du CHU Renaissance**, a abordé trois dimensions du développement : la lutte contre la corruption, la capacité d'exécution des politiques publiques et la nécessité d'un cadre stratégique de long terme pour sortir de la logique cyclique des mandats politiques.

S'appuyant sur les rapports de Transparency International, il a dénoncé le décalage préoccupant entre la nature des efforts fournis par le Gouvernement relativement à celle des indicateurs pris en compte pour le classement sur la corruption publié par l'organisation précitée. Il a souligné que la corruption ne doit plus être perçue comme un simple vernis administratif ou un dysfonctionnement secondaire, mais comme un véritable cancer structurel, systémique et profond, qu'il faut combattre avec des approches radicales, coordonnées et durables.

Poursuivant son intervention, il a rappelé que l'efficacité des lois et politiques publiques dépend d'abord de la capacité d'exécution des institutions. Il ne suffit pas d'adopter des textes, encore faut-il former les acteurs chargés de les mettre en œuvre, garantir leur redevabilité et leur fournir les moyens d'agir efficacement.

Dans cette perspective, le développement du capital humain apparaît comme une condition incontournable. Il ne s'agit pas seulement de renforcer les compétences techniques, mais également de cultiver une éthique professionnelle, un sens du service public et une capacité à collaborer dans un environnement complexe et changeant.

Enfin, **Monsieur A.L. Kitenge** a plaidé pour l'élaboration d'un plan de développement à 30 ans, capable de libérer le pays de la vision à court terme imposée par les cycles électoraux. Un tel plan de long permettrait :

- de poser les fondements durables de la souveraineté économique,
- d'impliquer toutes les forces vives de la Nation dans une logique de continuité et de co-responsabilité,
- et de répartir les efforts entre les différentes générations de dirigeants, chaque leader venant ajouter une brique à l'édifice national, au lieu de redémarrer à zéro.

La souveraineté économique ne peut se construire sans vision partagée, ni sans discipline d'exécution. L'engagement collectif, à tous les niveaux, pourra inscrire la RDC sur la trajectoire d'un développement autonome, inclusif et durable.

Un participant a soulevé une question sur la configuration actuelle des investissements dans le secteur de l'industrie et des PME. Il a mis en évidence une dynamique préoccupante dans laquelle les joint-ventures (JV) – notamment dans les secteurs extractifs – sont négociées entre l'État et des partenaires étrangers, souvent sans réelle intégration du secteur privé national.

Cette logique d'exclusion partielle ou totale du secteur privé congolais dans la structuration des grands projets économiques soulève des interrogations majeures quant à l'effectivité de la souveraineté économique nationale. Comment peut-on espérer bâtir un tissu industriel solide, compétitif et souverain, si les entrepreneurs locaux sont écartés des circuits de décision, de financement et de mise en œuvre des projets structurants ?

Une telle situation expose au risque d'une dépendance renforcée, où le rôle du pays se limite à la mise à disposition des ressources naturelles et à la réception des dividendes, sans développement d'un véritable savoir-faire local ni d'un capital économique national fort.

Madame Godelive Lonji - Inspectrice des Impôts, est revenue sur un constat récurrent dans les discours des participants : la fiscalité congolaise est perçue comme lourde, désincitative et parfois oppressante, notamment pour les PME et les entrepreneurs du secteur formel. Cette perception, a-t-elle reconnu, est alimentée par une forme d'« allergie fiscale » généralisée, où le civisme fiscal est affaibli par une méfiance profonde à l'égard du système.

Pourtant, elle a rappelé qu'à la lumière d'une évaluation récente de l'OCDE, la législation fiscale de la RDC est considérée comme relativement légère en comparaison aux standards internationaux.

Il est nécessaire d'entamer un travail de fond, non seulement sur la communication et la pédagogie fiscales, mais aussi sur la transparence dans l'usage des ressources collectées, afin de restaurer la confiance entre les opérateurs économiques et l'administration fiscale.



En réponse, **Monsieur Ambroise Tshiyoyo - Vice-président de la Fédération des Entreprises du Congo**, a exprimé la volonté du secteur privé de contribuer au développement national à travers le paiement de l'impôt, à condition que celui-ci soit juste, prévisible et équitablement réparti. Il a souligné que les opérateurs économiques ne refusent pas de s'acquitter de leurs obligations fiscales, mais contestent un système perçu comme déséquilibré, où la charge fiscale pèse essentiellement sur une minorité de contribuables formels, tandis qu'une large partie de l'économie demeure en marge du système fiscal.

Il a plaidé pour un élargissement de l'assiette fiscale, notamment en favorisant la formalisation des activités économiques informelles représentant près de 6 milliards USD, tout en créant les conditions d'une optimisation de la capacité contributive des opérateurs économiques. L'amélioration de l'environnement des affaires, la réduction de la pression fiscale sur les contribuables réguliers, l'accompagnement des nouveaux entrants dans la formalisation et la simplification des procédures sont des mécanismes à envisager.

Cette approche permettrait à la fois d'élargir les recettes de l'État, de répartir l'effort de manière plus équitable et de renforcer le lien de confiance entre l'État et les acteurs économiques.

La série d'interventions qui a suivi a convergé vers une interrogation fondamentale : la République Démocratique du Congo dispose-t-elle d'une vision claire et structurée de sa souveraineté économique ? Plusieurs voix se sont interrogées sur l'existence d'une doctrine, d'un cadre conceptuel cohérent et d'un ancrage politique durable permettant de construire un socle sur lequel s'aligneraient les politiques publiques, les instruments institutionnels et les initiatives privées.

Monsieur Honoré Kitenge - Directeur Marketing chez Bracongo, a posé la question de la posture du pays par rapport à lui-même et au reste du monde en terme de narratif national. Comment la RDC se positionne-t-elle ?

Le **Professeur Kadima-Nzuji**, répondant à cette interrogation, a signalé l'ambition portée par le slogan de « pays-solution » mais a souligné que cette vision, pour être opérante, doit être nourrie de contenus concrets. Ce contenu doit s'articuler autour de choix stratégiques, d'indicateurs de performance et d'un engagement transversal des institutions. Il s'agit de passer du slogan à une stratégie nationale inscrite dans un temps long.

Maître Marcel Malengo - Associé gérant chez M.M & Associés, a questionné l'existence d'une doctrine de souveraineté économique qui serait le socle idéologique et opérationnel à partir duquel toutes les politiques fiscales, industrielles, commerciales, monétaires et éducatives seraient conçues. Une telle doctrine permettrait d'unifier les instruments institutionnels, législatifs et réglementaires autour d'un but commun.

Le **Professeur Kadima-Nzuji** intervenant, à ce propos, a reconnu que la RDC ne dispose pas encore d'une véritable doctrine structurée de souveraineté économique. Ce qui existe pour l'instant, ce sont des plans d'action des différents gouvernements. Il y a besoin de franchir un cap doctrinal, pour consolider les efforts, assurer la continuité et offrir une boussole stable au pays et à ses partenaires.

Madame Julie Tshilombo, coordinatrice de la delivery unit à la primature, a introduit la problématique du secteur informel, qui représenterait environ 6 milliards de dollars par an, échappant à la régulation, à la fiscalité mais aussi aux politiques d'accompagnement et d'intégration. Elle a pointé du doigt les faiblesses persistantes du système d'identification nationale, qui freinent les efforts de formalisation, d'inclusion bancaire et d'élargissement de l'assiette fiscale. Elle plaide pour une modernisation accélérée de la politique d'identification des personnes et des unités économiques, condition indispensable à toute ambition de souveraineté.

SEM Julien Paluku, Ministre du commerce extérieur, a poursuivi le débat en posant une question de fond : quelle est l'articulation réelle entre la souveraineté politique et la souveraineté économique en RDC ? Il a relevé que, dans de nombreux cas, les modèles politiques ont été copiés sans réelle adaptation aux réalités locales, ce qui crée un décalage entre les défis et les pratiques de gouvernance pour les adresser efficacement.

Il a évoqué un problème structurel de pérennité des politiques publiques, soulignant que les gouvernements ont souvent une durée de vie très courte (15 à 24 mois), insuffisante pour mettre en œuvre des réformes structurelles.

Il a proposé de réfléchir à des mécanismes institutionnels de continuité stratégique, tels que des agences autonomes, des pactes nationaux multisectoriels ou des fonds souverains, capables de garantir la continuité des politiques économiques prioritaires au-delà des changements de leadership.

En exemple, il a mentionné le Fonds Minier pour les générations futures, qui pourrait devenir un véritable outil de souveraineté économique, s'il était doté d'une gouvernance stable, de ressources suffisantes et d'une mission alignée sur les objectifs nationaux.



Monsieur Albert Zeufack - Directeur Pays de la Banque Mondiale, pour sa part, a posé d'emblée une question centrale : « Sommes-nous sérieux dans notre ambition de souveraineté économique ? » Pour lui, la souveraineté économique se traduit d'abord par la capacité d'un pays à concevoir et mettre en œuvre ses politiques économiques de manière autonome et responsable.

Il a également appelé à une refondation des élites, qui doivent cesser de servir des intérêts individuels pour devenir les garants du bien commun. À ses yeux, la décentralisation effective est indispensable pour libérer le potentiel de développement des 26 provinces.

Monsieur Malick Fall, Représentant Résident chez International Financial Corporation, a élargi la réflexion à la dimension immatérielle de la souveraineté : les compétences, la propriété intellectuelle, l'innovation et la production de concepts doivent être érigés en priorités car produisant plus de valeur que les actifs tangibles. Il a aussi insisté sur la sécurité juridique, indispensable à toute stratégie d'attraction d'investissements et de stimulation de l'entrepreneuriat local.

Madame Safia Ibrahim a rappelé que moins de 200.000 entités économiques sont enregistrées fiscalement dans un pays de plus de 100 millions d'habitants. Cela illustre la faiblesse de l'assiette fiscale, principal défi à relever pour assurer un financement endogène du développement.

Monsieur Christian Lusakueno a soulevé la question suivante : « La RDC peut-elle se donner les moyens de ses ambitions sans plan stratégique ? » Il a souligné que les intentions, aussi nobles soient-elles, ne peuvent se concrétiser qu'à travers un plan stratégique ambitieux et rigoureux.

L'Honorable Thomas Luhaka, quant à lui, a indiqué que les conditions fondamentales de la souveraineté économique sont : la stabilité politique, la sécurité physique et la sécurité juridique.



Monsieur Popol Mabolia - Directeur général du Cadastre Minier, a évoqué une prédominance étrangère dans le secteur minier (notamment chinoise à hauteur de 80 %), contrastant avec la faiblesse des entreprises du portefeuille et l'absence d'initiatives provinciales dans la création de sociétés minières. Pour lui, le manque de connaissance du secteur et d'études stratégiques constitue un obstacle majeur, alors même que ce secteur constitue une part importante de l'économie nationale et de son influence géostratégique.

Madame Espérance Belau - Administrateur Directeur Général chez Groupe Belpes, s'adressant à SEM Louis Watum a questionné la prise en compte des femmes dans la conception des politiques d'accompagnement économique. Elle a souligné pour sa part que la responsabilité de transformation, bien que partagée, est de la responsabilité principale des décideurs politiques. Elle a également souligné le lien indissociable entre souveraineté économique et souveraineté alimentaire, appelant à plus de protection dans ce domaine.

Madame Lydie Omanga - Vice-Présidente de l'Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications du Congo, a souligné que chaque citoyen devrait porter l'ambition nationale et agir à son échelle pour former un réseau d'énergies convergentes vers le développement.

Elle a proposé d'inclure une section sur l'industrie du numérique et la gouvernance de la donnée comme élément de souveraineté dans l'étude produite par l'Institut Makutano. Elle a aussi rappelé que la Conférence de Malabo sur la cybersécurité (2014) prendra une force obligatoire en 2025, d'où l'urgence de préparer la RDC à s'y conformer pleinement.

Monsieur Vincent Tshongo - Managing Director chez Africa Rail Opportunities, dans son propos, a introduit une dimension souvent négligée : la souveraineté logistique. Il a rappelé que l'accès aux marchés régionaux et internationaux est vital pour le commerce et la compétitivité. Il appelle à approfondir cette dimension dans les études de souveraineté économique, notamment à travers l'amélioration des infrastructures de transport et des corridors commerciaux.



Monsieur Célestin Mukeba - Expert du secteur bancaire, a partagé une perspective optimiste : « Des pays étaient dans la même situation que nous, ont pu définir leur trajectoire de développement, la suivre et obtiennent des résultats », rappelant que l'accompagnement technique et méthodologique par des cabinets spécialisés peut permettre à un pays de formuler une stratégie de souveraineté claire et ambitieuse. Il appelle à constituer une équipe nationale capable de formuler des schémas cohérents, de hiérarchiser les priorités, d'identifier les leviers et surtout de passer à l'action.

En clôture des échanges, **SEM Louis Watum** a rappelé que la RDC ne navigue pas à vue et que plusieurs dispositifs existent déjà : le Plan National Stratégique de Développement (PNSD), le Plan Directeur de l'Industrialisation, prévoyant notamment l'installation progressive des Zones Économiques Spéciales dont certaines sont en cours de déroulement. Toutefois, il a reconnu le déficit de vulgarisation et d'appropriation de ces instruments, qui doivent être connus, portés et mis en œuvre de manière concertée.

Il a aussi évoqué la loi sur le contenu local en cours de finalisation, comme levier pour mieux ancrer les retombées économiques dans l'économie domestique. Il a insisté sur la culture entrepreneuriale de l'Est du pays, qu'il faut valoriser et répliquer dans d'autres régions pour maximiser l'impact des réformes.

Quoi que la sous-traitance permette aux entreprises congolaises de participer aux activités de soutien des donneurs d'ordre, celles-ci sont sujettes aux politiques commerciales de ces derniers (durée limitée des contrats, remise sur le marché des offres, etc.) avec des conséquences possiblement néfastes pour les entreprises congolaises devant faire face à des obligations s'étendant au-delà des durées de leurs contrats. La création d'une classe nationale d'acteurs majeurs congolais dans les secteurs clés en mode venture capitalism permettra de promouvoir des politiques pro-entreprises locales et renforcer le tissu économique local dans les conditions voulues par ces majors patriotes.

Enfin, il a évoqué la stratégie minière de captation de valeur dans la chaîne batterie – véhicule électrique, notant que la RDC ne capte actuellement que 4 % à 6 % de cette valeur et qu'il est urgent de préparer les écosystèmes industriels pour inverser cette tendance.